

Conférence de l'ONU sur le commerce et le développement

DIXIÈME SESSION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

LA CERTITUDE croissante que les objectifs économiques énoncés dans la Charte des Nations Unies seraient mieux réalisés si l'on disposait d'un programme énergique et nouveau a mené en 1964 à la formation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, organisme de l'Assemblée générale. La Conférence est chargée de favoriser le commerce et l'évolution des pays en voie de développement. La CNUCED a son propre secrétaire général et un secrétariat à Genève. La première Conférence, CNUCED I, s'est réunie à Genève en 1964; la CNUCED II a eu lieu à New Delhi au printemps en 1968 et la CNUCED III se tiendra au début de 1972 mais on n'a pas encore décidé du lieu de la réunion.

Le Conseil du commerce et du développement (CCD), établi par la Conférence pour revoir et appliquer les décisions de celle-ci pendant les périodes d'inter-sessions, a constitué des comités qui se réunissent régulièrement à Genève. Le Conseil joue aussi le rôle de Comité préparatoire des sessions de la Conférence. Il fait rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'entremise du Conseil économique et social (ECOSOC).

La dixième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu à Genève du 26 août au 18 septembre 1970. Notre délégation était dirigée par M. Frank G. Hooton, ambassadeur du Canada auprès de la Finlande. Le Canada a été élu à l'une des vice-présidences du Conseil, dont le premier Comité a été présidé par le chef de la délégation canadienne.

Travaux de la dixième session

Les trois grandes questions qui intéressent la CNUCED sont sans doute: a) l'étude du flux de capitaux des pays industrialisés vers les pays en voie de développement; b) la création d'un régime de tarifs préférentiels dans les pays industrialisés en vue d'encourager le commerce des pays en voie de développement; et c) l'élaboration des grandes lignes de la Stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Lors de sa dixième session, le Conseil a longuement étudié ces trois grandes questions mais il n'a pu adopter une ligne de conduite particulière à leur égard. Ayant examiné dans le passé les problèmes relatifs à la deuxième Décennie du développement, y compris la circulation des capitaux, la plupart des délégations ont jugé que des pourparlers efficaces à cet égard auraient lieu à New York lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Par ailleurs les négociations en vue d'un régime préférentiel, bien que près de se terminer en sous-comité, n'étaient pas assez avancées